

Les pratiques exemplaires
des programmes internationaux biduals et conjoints
Un document préparé par Fred L Hall
pour l'Association canadienne pour les études supérieures
Mars 2012

Sommaire

Le présent rapport fait suite à l'intérêt grandissant des universités canadiennes à offrir des programmes biduals et conjoints, dont les cotutelles, avec des partenaires étrangers. Le rapport est basé sur une enquête par questionnaire auprès des 64 doyens d'études supérieures mentionnés dans le site web de l'ACES, effectuée par courriel au début de 2012. L'ACES a reçu 48 réponses pour un taux de réponse global de 75 %. Elle a envoyé un questionnaire de suivi aux universités familières de ces programmes pour obtenir des renseignements additionnels.

Parmi les universités partenaires étrangères, la France est le pays le plus fréquemment mentionné. L'Allemagne vient en deuxième, suivie de la Chine. Les disciplines les plus représentées sont les sciences humaines, suivies des sciences et de l'ingénierie. Seules trois universités comptent plus de vingt étudiants inscrits actuellement dans ce genre de programmes : l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université de Sherbrooke.

Plusieurs aspects pratiques de ces programmes biduals et conjoints soulèvent des préoccupations : la langue d'enseignement et de la thèse; les problèmes de résidence et d'inscription; les droits de scolarité et autres frais exigibles; le financement de l'étudiant, ou qui lui est destiné; le financement de l'établissement par la province; et parfois l'agrément d'un tel programme par la province.

Le principal défi que doivent relever les universités offrant ces programmes est le temps et l'effort requis pour sensibiliser les gens sur le campus à cet égard, obtenir leur approbation, négocier les ententes avec les établissements partenaires et gérer les étudiants participants. En effet, le principal conseil ou avertissement découlant de l'expérience des répondants est d'être prêt à consacrer le temps et les efforts requis, et de faire preuve de patience et de diligence.

Selon les programmes fructueux, la création de doubles diplômes est optimale quand elle se fonde sur des relations solides déjà établies par un professeur, qui s'inscrivent dans la continuité de recherches en collaboration. En outre, l'université doit avoir des lignes directrices et des modalités d'élaboration d'ententes, voire un modèle ou un aide-mémoire précis. Plusieurs exemples sont donnés dans le rapport, par l'intermédiaire des sites web.

Introduction

La présente étude découle de l'idée, renforcée par les résultats de l'enquête, qu'il y existait au Canada un intérêt grandissant pour les programmes biduals et conjoints de deuxième et troisième cycles. Des publications du Council of Graduate Schools décrivent l'expérience aux États-Unis^{1,2} et une publication de l'Institute of International Education traite des diplômes internationaux partagés tant au premier qu'aux deuxième et troisième cycles³, mais il y a peu de textes sur l'expérience ou les pratiques exemplaires spécifiques au Canada. Bien qu'il existe des cotutelles (des doubles doctorats individualisés) au Québec depuis plusieurs années, l'intérêt pour les cotutelles dans le reste du Canada, et pour d'autres formes de biduals, s'est grandement accru récemment. Des organismes externes, dont l'ambassade de France, encouragent de plus en plus ces collaborations internationales, et offrent maintenant un certain soutien financier aux étudiants dans ces programmes.

Le rapport vise à décrire l'expérience canadienne quant à la mise en œuvre et au suivi d'un éventail complet de programmes biduals et conjoints, dont les cotutelles, et à identifier des idées phares pour les universités canadiennes qui développent ce genre d'activités. Le rapport est basé sur une enquête auprès des membres de l'ACES, réalisée en janvier et février 2012. (La méthodologie de l'enquête est décrite à l'annexe A.)

Les définitions des doubles diplômes utilisées dans le rapport (et clairement énoncées dans l'enquête) correspondent et paraphrasent celles du rapport, *Joint and Double Degree Programs in the Global Context*⁴. Les quatre paragraphes suivants sont tirés du questionnaire envoyé aux membres de l'ACES.

Dans un programme de **diplômes conjoints**, les étudiants étudient dans deux ou plusieurs établissements et, lors de l'achèvement de leur programme, ils obtiennent un **seul** diplôme délivré et signé par tous les établissements participants. (On parle aussi d'un diplôme à « double insigne ».)

Lors d'un programme à **double diplôme** ou à **diplôme combiné**, les étudiants étudient dans deux ou plusieurs établissements et, après l'achèvement de leur programme, ils obtiennent un diplôme distinct de **chacun** des établissements

¹ *Joint Degrees, Dual Degrees, and International Research Collaborations: A report on the CGS graduate international collaborations project*, Washington DC, Council of Graduate Schools, 2010.

² *Global Perspectives on Graduate International Collaborations: Proceedings of the 2009 Strategic Leaders Global Summit on Graduate Education*, Washington DC, Council of Graduate Schools, 2010.

³ Daniel Obst, Mattias Kuder et Clare Banks, *Joint and Double Degree Programs in the Global Context*, Institute of International Education (IIE) et Freie Universität Berlin, 2011. Disponible à <http://www.iie.org/en/Research-and-Publications/Publications-and-Reports/IIE-Bookstore/Joint-Degree-Survey-Report-2011>

⁴ *Ibid.*

participants. (Souvent, mais pas toujours, le diplôme mentionne explicitement le fait qu'il a été réalisé en collaboration avec un autre établissement.)

L'ambassade de France au Canada définit la cotutelle comme « un programme offert conjointement par deux établissements d'enseignement supérieur, l'un au Canada et l'autre en France. Ce programme permet aux étudiants d'obtenir un double diplôme (ou un diplôme conjoint) de doctorat, délivré et reconnu par les institutions des deux pays⁵. »

Certains établissements ou juridictions distinguent aussi les doubles diplômes [des disciplines identiques (ou presque) et des grades identiques] et des diplômes combinés [des disciplines et/ou des grades différents]. Cette distinction est conservée dans certaines des questions pour les répondants qui souhaitent l'utiliser.

L'ACES a envoyé le questionnaire de la première partie d'une enquête en deux parties (les annexes B et C) à chacun des doyens d'études supérieures au Canada, mentionnés dans la liste de ses membres au début de 2012. Le questionnaire du second volet de l'enquête (annexe D) n'a été envoyé qu'aux doyens offrant des programmes biplômants et conjoints.

Bien que ce rapport présente les résultats d'un point de vue quantitatif et qu'il discute de questions de politique, il faut garder en tête la valeur de ces programmes tant pour l'établissement que pour les personnes. Voici comment le doyen de l'Université de Montréal l'a exprimé dans sa réponse :

« Voici les avantages des cotutelles pour l'Université de Montréal :

- Une expérience internationale pour les étudiants;
- La supervision de deux professeurs est plus fructueuse pour la recherche de l'étudiant;
- Favorisent la collaboration entre les universités et les professeurs;
- Renforcent les liens entre les universités;
- Ajoutent de la valeur aux programmes d'études supérieures;
- Meilleures possibilités de recruter des étudiants;
- La mobilité des étudiants;
- Le réseautage des étudiants. »

La citation suivante exprime les avantages pour une personne.

« Personnellement, je dois dire que mon fils est un diplômé EM [Erasmus Mundus] (classe de maîtrise d'euro-philosophie de 2010, un programme franco-allemand). C'est son expérience personnelle d'avoir fréquenté trois universités dans trois pays en deux ans (Toulouse, Prague et Louvain-la-Neuve) qui m'a incité à

⁵ <http://www.ambafrance-ca.org/article3697.html>

préconiser ce genre de programmes dans mon université et auprès de nos étudiants⁶. »

Les résultats quantitatifs

L'ACES a distribué 64 questionnaires et en a reçu 48 dûment remplis, soit un taux de réponse de 75 %. Le tableau 1 présente le taux de réponse par **région du pays**, ainsi que l'existence de ces programmes chez les répondants. Le Québec est sous-représenté dans les réponses par rapport aux autres régions. C'est malheureux, car le Québec possède une plus longue expérience en la matière grâce à la cotutelle; mais, en fait, 100 % des universités québécoises autres que celles du réseau de l'Université du Québec ont répondu. Le faible taux de réponse indiqué sous la province vient du fait que seules quatre universités sur dix ont répondu.

Seules cinq universités ont indiqué offrir actuellement des programmes bidualômants, alors que 21 ont indiqué proposer un ou des programmes à un double diplôme. Plusieurs de ces dernières venaient tout juste de signer des ententes de doubles diplômes; résultat, il n'y avait pas ou peu d'étudiants dans leurs programmes. Les ententes de cotutelles se présentent tant comme des diplômes conjoints que des doubles diplômes. Des cinq universités proposant des diplômes conjoints, deux universités de l'Ontario proposent aussi un ou des doubles diplômes. Par conséquent, 24 des 48 répondants proposent un double diplôme ou un diplôme conjoint ou les deux.

Tableau 1. Taux de réponse et existence de programmes bidualômants par région au Canada

Région	Envoyés	Reçus	Réponse	Conjoint	Double
Maritimes	10	8	80 %	1	2
Québec	15	9	60 %	1	6
Ontario	21	15	71 %	3	7
Ouest	18	16	89 %	0	6
Totaux	64	48	75 %	5	21

Il est possible que les universités comptant moins d'étudiants diplômés aient moins d'expérience ou d'intérêt pour ces programmes. Pour le vérifier, on a consulté les dernières données disponibles sur le **nombre d'étudiants diplômés internationaux**, tirées du rapport statistique de 2010 de l'ACES⁷, qui indiquent 2008 inscriptions. Parmi les membres de l'ACES, les inscriptions d'étudiants internationaux à la maîtrise et au doctorat vont de zéro à près de 2100. La liste des universités a été répartie en trois groupes en utilisant certains seuils évidents de répartition des inscriptions : moins de 100; 100 à 600; et plus de 600. Le tableau 2 présente le taux de réponse et l'existence

⁶ La doyenne Lise Dubois, Université de Moncton

⁷ Association canadienne pour les études supérieures, 2010, 39^e *Rapport statistique*, 1999-2008. Disponible avec mot de passe à <http://www.cags.ca/statistical-reports.html>.

de programmes bidualômants selon ces catégories. Parmi les universités comptant plus de 600 étudiants diplômés internationaux, 10 des 13 (77 %) proposaient un double diplôme ou un diplôme conjoint ou les deux; parmi celles comptant de 100 à 600 diplômés internationaux, 13 des 18 (72 %) proposaient des bidualômes; et parmi celles comptant moins de 100 diplômés internationaux, seule une des 17 (6 %) proposait un bidualôme.

Tableau 2. Taux de réponse et existence de programmes bidualômants selon le nombre d'inscriptions de diplômés internationaux

Inscription de diplômés internationaux	Envoyés	Reçus	Réponse	Conjoint	Double
Grande (>600)	15	13	87 %	3	9
Moyenne	22	18	82 %	1	12
Petite (<100)	27	17	63 %	1	0
	64	48	75 %	5	21

Des 48 répondants, 19 avaient des plans précis d'**accroître leur participation** à ces programmes et quatre autres pensaient peut-être le faire. Ainsi, près de 50 % des universités ayant répondu s'investiront sans doute davantage dans ce genre d'activités à l'avenir. Seules sept ont répondu non à la question. Les autres n'ont pas répondu.

Comme le montre le tableau 3, l'**éventail des pays** participant à ces programmes avec les universités canadiennes est vaste. Tel que prévu, la France occupe le sommet de la liste et pas seulement avec les répondants du Québec. Parmi les répondants du Québec, six des sept avaient des ententes avec la France; dans les Maritimes, deux sur trois; en Ontario, six sur huit; et dans l'Ouest, deux sur six.

Tableau 3. Nombre d'universités canadiennes ayant des ententes de bidualômes dans chaque pays mentionné dans les réponses

France	16	Congo	1
Allemagne	8	Inde	1
Chine	7	Israël	1
Belgique	5	Italie	1
Australie/N.-Z.	3	Japon	1
É.-U.	3	Corée	1
Pologne	2	Maroc	1
Portugal	2	Russie	1
Algérie	1	Suisse	1
Brésil	1	R.-U.	1
Chili	1		

De même, l'**éventail de disciplines** des programmes biduals, notamment la cotutelle, est également vaste. Dans le cas de la cotutelle, chaque étudiant a un choix de disciplines. Plusieurs universités ont répondu à la question sur les disciplines qu'à leur établissement, toute discipline peut faire l'objet d'une cotutelle. Une autre a énuméré 27 disciplines dans lesquelles sont octroyés des diplômes conjoints. Néanmoins, certaines tendances sont claires du point de vue des disciplines les plus populaires. Parce qu'elles sont fréquemment mentionnées, langue et littérature, histoire et philosophie se distinguent des autres sciences humaines. Dans chacune de ces trois disciplines, la majorité des mentions est due aux universités de langue française.

Tableau 4. Nombre d'universités ayant des programmes biduals dans chaque groupe disciplinaire

Sciences	9	Gestion	4
Ingénierie	8	Informatique	3
Droit	6	Éducation	3
Sciences sociales	6	Sciences de la santé	3
Langue/Littérature	5	Autres arts/Sciences humaines	2
Histoire	5	Interdisciplinaire	1
Philosophie	4		

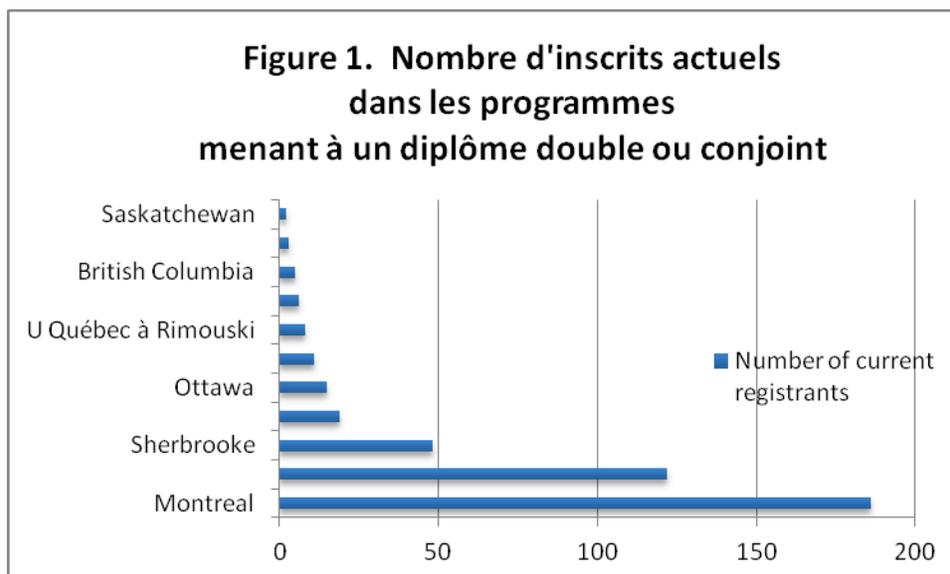
Des 24 universités indiquant qu'elles offrent actuellement ces programmes, 16 indiquent permettre les cotutelles et 16 indiquent remettre des diplômes multi-universitaires conçus sur mesure. (Huit accordaient les deux.) Des 16 décernant des diplômes conçus sur mesure, la grande majorité sont des diplômes de maîtrise, plutôt que des doctorats. Plusieurs sont des programmes de MBA et plusieurs autres sont des programmes Erasmus Mundus. En général, les répondants proposant tant des **cotutelles que des programmes conçus sur mesure** offrent des commentaires et des avis similaires (discutés ci-dessous).

Tableau 5. Universités avec cotutelles ou entente de biduals

	cotutelle?	entente Biduals?
	1 = oui	1 = oui
	0 = non	0 = non
	vide = non mentionné	vide = non mentionné
UBC Vancouver	1	0
Carleton	1	0
Toronto	1	0
Montreal	1	
Sherbrooke	1	

Moncton	1	
Calgary	1	
Memorial	1	
Laval	1	1
Waterloo	1	1
Ottawa	1	1
Concordia	1	1
Simon Fraser	1	1
Western Ontario	1	1
Queen's	1	1
UQ Rimouski	1	1
Guelph	0	1
Saskatchewan	0	1
Alberta		1
Royal Roads		1
Brock		1
Ryerson		1
UQINRS		1
UNB Fredericton		1

En ce qui concerne le **nombre d'étudiants** qui sont ou ont été inscrits dans ces programmes, les universités répondantes n'ont pas toutes envoyé les renseignements détaillés. Pour celles dont les données sont connues, seules deux (Université de Montréal et Université Laval) comptent plus de 100 étudiants inscrits actuellement dans ces programmes (figure 1). Les deux comptent aussi plus de 100 diplômés dans ces programmes. L'Université de Sherbrooke est le seul autre établissement indiquant plus de 20 inscriptions. Il y a également plusieurs universités parmi les 22 offrant des programmes pour qui les ententes sont si récentes que les premiers étudiants ne s'inscriront qu'à l'automne 2012.



Problèmes pratiques

Les **questions de langue** sont parfois pointées comme problèmes potentiels pour les étudiants de ces programmes. Aucune université canadienne ne prend de dispositions spéciales pour les étudiants des partenaires étrangers quand ils se trouvent sur un campus canadien. À l'établissement partenaire, la langue d'enseignement est celle du pays en question ou parfois l'anglais. Dans un cas, les étudiants ont eu la permission de rédiger leur thèse dans la langue de l'établissement partenaire (allemand), mais la difficulté de trouver des examinateurs dans l'établissement canadien a mis fin à cette entente particulière.

Les **exigences en matière de résidence** de ces programmes varient entre établissements. En règle générale dans les universités du Québec, l'étudiant doit passer au moins trois sessions (un an) dans chacun des deux établissements, mais pas nécessairement de manière consécutive. D'autres provinces ont la même exigence. D'autres établissements exigent au moins deux ans sur leur propre campus, mais moins longtemps à l'établissement partenaire. Certaines universités n'exigent aucun temps minimum sur un campus ou l'autre.

Les **exigences en matière d'inscription** semblent plutôt homogènes dans toutes les universités répondantes. Toutes celles ayant répondu à cette question exigent que l'étudiant soit inscrit aux deux établissements. Certaines ont une catégorie d'inscription de « à temps plein hors campus » quand l'étudiant se trouve à l'université partenaire; d'autres indiquent un code « aucun droit » quand l'étudiant se trouve chez le partenaire.

Les **droits de scolarité** peuvent causer des conflits. Plusieurs universités dont les étudiants s'inscrivent aux deux établissements durant tout le programme exigent qu'ils paient des droits uniquement à l'établissement où ils se trouvent chaque trimestre. Évidemment, il faut alors un code d'inscription indiquant « aucun droit ». Le Québec le permet uniquement dans le cas des diplômes de doctorat double ou conjoint avec la France, mais jamais avec les autres pays ou dans le cas d'une maîtrise. D'autres ententes de droits de scolarité stipulent que l'étudiant paie les droits durant ses études uniquement à l'établissement « mère » et aucun à l'établissement partenaire. Un établissement ontarien a indiqué que ses professeurs ont conclu de cette entente qu'il fallait toujours dire à leurs étudiants de s'inscrire à l'établissement partenaire européen où il n'existe pas de droits de scolarité.

Les modalités requise pour l'**approbation d'offrir un programme bidualm**ant varie de nouveau entre les régions du pays. Une université de l'Est a répondu qu'elle n'offrait pas ce genre de programme parce qu'elle n'arrive pas à déterminer si elle peut obtenir l'agrément de la Maritime Provinces Higher Education Commission (quoiqu'il y ait des

établissements dans les Maritimes qui les offrent). Deux établissements de l'Ontario ont dû se conformer à des modalités d'agrément différentes, dont une qui requiert l'agrément de la Commission d'évaluation de la qualité de l'éducation postsecondaire qui traite avec tous les établissements extra-provinciaux désireux d'offrir un diplôme en Ontario. Il semble maintenant que cette exigence ait été abandonnée. La situation est différente pour les universités du Québec, car il existe un protocole d'entente entre la Conférence des recteurs et les doyens des universités du Québec et leurs homologues de France, qui régit ces diplômes entre les deux pays. La plupart des établissements semblent penser qu'ils n'ont pas besoin de l'agrément de la province pour une cotutelle offerte comme double diplôme puisqu'il s'agit seulement d'une variation mineure d'un programme de diplômes déjà approuvé.

Un problème connexe est celui du **financement des universités** par le gouvernement provincial pour les étudiants de ces programmes. Malgré l'entente Québec-France, le gouvernement du Québec ne financera pas les universités du Québec quand leurs étudiants se trouvent dans un établissement partenaire. Les universités des autres provinces n'ont pas fourni de renseignements à ce sujet.

Tel que noté ci-dessus, la plupart des universités qui indiquent offrir ces programmes les ont mis en place récemment – certains si récemment qu'aucun étudiant n'y est inscrit. Les **plus anciens programmes** datent de 1996 (Montréal, Laval). Les deuxièmes plus anciens de 2001 (Ottawa), 2005 (Concordia) et 2006 (Saskatchewan). Les deux autres universités ayant répondu à cette question offrent ces programmes seulement depuis 2010 (UBC et Waterloo).

Énoncés de politique concernant ces programmes

Une question de l'enquête cherchait à savoir si les universités avaient une politique approuvée en la matière, affichée dans leur site web. Plusieurs ont dit oui, même sans étudiants inscrits dans ces programmes. Le tableau 6 présente la liste des sites web. Ces politiques visent un éventail surprenant d'approches et d'attitudes. Ainsi, à Toronto, le placement scolaire conjoint est permis, mais pas l'octroi de diplôme conjoint. D'autres décrivent des doubles diplômes dont les deux documents font mention de l'octroi conjoint et de l'autre établissement. D'autres encore décrivent un diplôme conjoint – un seul document octroyé par les deux établissements. Enfin, certains énoncés sont curieusement muets sur la nature du diplôme accordé. La plupart d'entre eux précisent qu'il y aura une soutenance de thèse à laquelle participeront des examinateurs des deux établissements, mais au moins une entente exige deux soutenances.

Plusieurs de ces énoncés de politique discutent aussi d'importantes questions qu'il faut aborder dans toute entente entre établissements, ou même dans toute entente de cotutelle pour un étudiant individuel, notamment laquelle des politiques de propriété intellectuelle des deux pays s'appliquera, laquelle des politiques des deux pays s'appliquera dans le cas d'une faute professionnelle universitaire ou non universitaire,

voire quel établissement conservera le relevé de notes officiel. Les sources de soutien financier et les fonds de déplacement sont également soulevés dans certains énoncés.

Tableau 6. Sites web affichant les politiques universitaires en matière de bidualômes

http://grad.ucalgary.ca/policies/cotutelle
http://www.conman.ualberta.ca/stellent/groups/public/@academic/documents/policy/pp_cmp_071730.hcsp
http://www.calendar.ubc.ca/vancouver/index.cfm?tree=12,204,828,1454
http://www.sgs.utoronto.ca/adminsupport/memos/2011-12 Decanal Memos/Joint Educational Placement Agreemen
http://www.fes.ulaval.ca/sgc/Etudes/cotutelle
http://www.concordia.ca/vpirsg/documents/policies/VPRGS-6.pdf
http://www.mun.ca/sgs/Memorial cotutelle guidelines.pdf
http://www.uvic.ca/graduatestudies/programs/home/programdescriptions/programs/jointly-supervised-phd.php
http://www.usask.ca/cgsr/for_fac_staff/Policy-and-Procedure-Manual.php section 6.5
http://www.grad.uottawa.ca/default.aspx?tabid=3763
http://www2.carleton.ca/secretariat/ccms/wp-content/ccms-files/Cotutelle-Policy.pdf
http://www.usherbrooke.ca/accueil/fr/international/cotutelles-de-these/

Les programmes bidualômants : les principaux problèmes

Voici la cinquième question de l'enquête auprès des doyens d'études supérieures : *Indiquez les principaux problèmes rencontrés durant la mise sur pied ou le soutien de ces programmes, soit par les étudiants soit par les établissements? Comment les avez-vous surmontés jusqu'ici?* Les réponses complètes à cette question se trouvent à l'annexe E.

Le principal problème semble être le temps et l'effort qu'exigent, d'abord, l'explication de ces programmes aux collègues sur le campus et l'obtention de leur approbation du concept, puis la mise sur pied de l'entente initiale avec l'autre université et, enfin, la manière de s'occuper des étudiants participants. Parmi les problèmes qui causent des délais dans les ententes particulières, mentionnons l'identification de la bonne personne de l'établissement partenaire avec qui traiter et, parfois, le niveau de complexité au sein même de l'université canadienne en raison du nombre de services différents qui doivent participer aux approbations. Le conseil est d'être patient et de faire un suivi attentif des détails.

Cette complexité découle aussi de la variété des modèles d'entente (pour la cotutelle et les bidualômes) qui existent entre les différentes universités et du fait que chacune insiste souvent pour utiliser son propre modèle, ce qui nécessite d'obtenir l'approbation de deux documents presque parallèles.

Un autre problème est celui de l'emploi de termes différents qui ne correspondent pas entre les pays et l'évaluation des frais exigibles des étudiants (autres que les droits de scolarité) correspondant à ces termes.

Le financement est un problème fréquent : pour le déplacement, pour le soutien des étudiants et pour l'université canadienne si l'étudiant se trouve ailleurs.

La détermination des pratiques fructueuses

À la question 7 de l'enquête initiale, on demandait : *Parmi les aspects liés au traitement de ces diplômes doubles ou conjoints par votre établissement, lesquels sont particulièrement fructueux et que vous présenteriez comme pratique exemplaire (ou meilleure pratique)?* Les réponses complètes à cette question se trouvent à l'annexe F.

Voici la réponse la plus fréquente : la mise sur pied des bidualômes fonctionne le mieux quand elle se fonde sur des liens solides déjà établis entre établissements ou, plus fréquemment, entre chercheurs individuels qui ont réalisé de fructueuses collaborations de recherche. La collaboration entre chercheurs est citée plus souvent que les liens entre établissements. Selon une université, la clé du succès, c'est d'instaurer la confiance entre les deux établissements, ce qui semble plutôt reposer sur des relations personnelles.

Voici la deuxième réponse la plus fréquente : l'existence de lignes directrices et de procédures claires pour la conclusion d'ententes ou de cotutelles, voire l'utilisation d'un modèle précis. En outre, il faut une personne-ressource bien identifiée, capable de répondre aux questions et de régler les complications qui surviennent inévitablement. Il s'agit donc de rendre parfaitement compréhensible à ceux qui s'intéressent à une cotutelle ou une entente de bidualôme tout ce qu'il faut considérer et tout ce dont il faut s'occuper pour que le programme fonctionne. Trois répondants ont soumis des liens à leurs procédures ou documents d'entente; les voici :

<http://www.grad.ubc.ca/forms/joint-phd-agreement>

http://www.mun.ca/sgs/Memorial_cotutelle_guidelines.pdf

<http://www.sgs.utoronto.ca/Assets/SGS+Digital+Assets/Memoranda/Joint+Placement+Form.pdf> et

<http://www.sgs.utoronto.ca/Assets/SGS+Digital+Assets/Memoranda/Checklist+for+Joint+Placement.pdf>

Les documents qui s'y trouvent sont détaillés et devraient être utiles non seulement aux universités qui viennent de lancer ce genre de programme, mais aussi à celles qui font l'expérience de leurs premiers programmes. Toutefois, tous ces détails restent insuffisants : il faut les communiquer clairement et au plus grand nombre possible, et ne pas les réserver au procès-verbal d'une réunion du conseil des études supérieures.

Parmi d'autres suggestions utiles : il faut s'assurer que l'entente trouve un défenseur dans l'établissement partenaire et il faut chercher à recruter (et à sélectionner) des étudiants parmi les meilleurs. Une université a répondu qu'il fallait faire preuve de souplesse afin d'offrir des services personnalisés aux étudiants, car chacun d'eux (dans certains cas) aura affaire aux bureaucraties différentes des établissements partenaires.

Un élément qui suscite des opinions diverses est la valeur des ententes à l'échelle de l'établissement. Certains répondants recommandent de conserver les ententes particulières au niveau du programme, d'autres ont connu le succès avec des ententes à l'échelle de l'établissement. Dans les deux cas, certains croient qu'il vaut mieux se concentrer sur quelques partenariats soigneusement choisis plutôt que de ratisser large.

Sous succès, il faut mentionner un dernier élément, soit les ententes universitaires multiples comme celles financées par Erasmus Mundus ou les déclarations génériques U21⁸. Plusieurs universités indiquent que leur participation aux programmes Erasmus Mundus⁹ fut couronnée de succès. Il vaut donc la peine d'examiner ces possibilités.

Avertissements et conseils

À la question 8 de l'enquête initiale, on demandait : *Avez-vous des conseils ou des avertissements tirés de votre expérience à offrir aux autres établissements qui débutent tout juste l'élaboration de pareils programmes?* Les réponses complètes à cette question se trouvent à l'annexe G.

Comme dans les réponses à la question 5, l'avertissement ou le conseil le plus fréquent concerne l'investissement nécessaire en temps et en ressources : pour obtenir l'appui de ces programmes sur le campus; pour les négocier avec les partenaires; et pour gérer les étudiants qui y participent.

Voici un second conseil : ces diplômes conjoints ne sont pas destinés à tous.

« Beaucoup s'intéressent à cette possibilité, mais certains étudiants feraient mieux de tout simplement passer du temps à titre de diplômé invité dans une deuxième université, plutôt que de mettre en place un programme de doctorat conjoint officiel, en raison du temps et des exigences universitaires supplémentaires requis de plusieurs étudiants. L'étudiant et son directeur de recherche doivent être motivés, investis et déjà engagés dans une collaboration pour que ces ententes fonctionnent bien. Tout particulièrement, l'étudiant doit assumer la responsabilité de l'entente et la mener à bien¹⁰. »

⁸ <http://www.universitas21.com/collaboration/details/16/joint-phds> et les deux PDF « related file » téléchargeables en hyperliens à la toute fin de cette page web.

⁹ <http://www.algant.eu/>, <http://www.master-imacs.org/>

¹⁰ Réponse de l'Université de Colombie-Britannique (Vancouver)

Et, comme le souligne un autre répondant, l'étudiant doit être conscient « qu'avoir deux directeurs de recherche peut parfois provoquer certaines difficultés¹¹. »

Voici un conseil succinct :

« Travailler avec des établissements avec lesquels vous avez une collaboration de longue date. Moins est meilleur¹². »

Voici des conseils au sujet de la terminologie. Plusieurs universités ont souligné que leur définition des termes « conjoint » et « double » diffèrent de celle présentée au début du rapport (et dans le questionnaire de l'enquête). Ces définitions peuvent poser problème.

« La discussion et l'élaboration du diplôme de maîtrise conjoint Can-Am a soulevé un problème. Les définitions de « conjoint » et de « double » de l'ancien Conseil des études supérieures de l'Ontario étaient l'exact opposé de celles du système d'éducation de l'État de New York. Ce problème n'a pas été repéré au début du processus, ce qui a mené à une discussion qui a fini en malentendu et posé un véritable défi quand il a surgi. Conclusion – assurez-vous que toutes les parties s'entendent sur la terminologie, les attentes et tous les aspects de la conception du programme¹³. »

Un autre conseil pratique porte sur la conception et la mise en œuvre de ces programmes souvent réalisées par des services différents.

« Il est extrêmement important de veiller à la coordination entre les instigateurs d'ententes de diplômes conjoints/combinés et les personnes qui devront les mettre en œuvre ou les administrer durant tout le processus¹⁴. »

Une question de l'enquête cherchait aussi à savoir si l'établissement comptait « un bureau ou une personne en particulier pour seconder les étudiants qui poursuivent ou sont intéressés par des diplômes d'études supérieures conjoints, doubles ou combinés » et, si oui, où. Des 15 établissements qui en comptaient, 12 ont indiqué qu'ils se trouvaient au sein des Études supérieures. Trois autres ont dit qu'ils relevaient du bureau international. Quand les Études supérieures participent à la création des ententes, 80 % des personnes/bureaux indiqués sont alors bien encadrés, mais quand les Études supérieures ne participent pas dès le début, des problèmes peuvent surgir.

Un autre conseil pratique est de discuter d'un exemple ou d'une première proposition en même temps que se déroulent le débat autour des principes clés. L'exemple concret facilite l'entente sur les principes.

« On ne peut discuter à l'infini des questions comme la double facturation (dans le cas des doubles diplômes) – un bon exemple est très utile. Dans notre cas, la

¹¹ Réponse de l'Université de Montréal

¹² Réponse de l'Université Laval

¹³ Réponse de l'Université Brock

¹⁴ Réponse de l'Université Concordia

première proposition du genre a reçu l'approbation (ad hoc) pendant que la politique elle-même était approuvée (par le même groupe de comités). Nous avons discuté brièvement du problème de la double facturation dans le cadre d'une proposition précise, approuvée la politique peu après et le sujet n'est jamais revenu sur le tapis¹⁵. »

On conseille aussi, comme dans la discussion des programmes fructueux, de compter sur des professeurs individuels et non pas l'administration universitaire pour entreprendre ces activités.

« La volonté de collaboration doit provenir de la base, des professeurs. La mise en œuvre de programmes conjoints ne devrait pas être décrétée par l'administration universitaire indépendamment des aspirations et des affinités des acteurs du milieu¹⁶. »

Le dernier conseil réitère plusieurs points déjà énoncés et réunit plusieurs éléments clés :

« Réfléchissez soigneusement aux éléments requis pour un partenariat fructueux : c'est-à-dire des avantages mutuels; un engagement (du haut en bas de l'administration); et une communication claire (fréquente et en personne dans la mesure du possible). La flexibilité et la confiance sont essentielles, surtout lors du travail d'aplanissement des différences entre procédures et politiques administratives souvent établies pour répondre à des besoins très locaux et qui sont souvent inefficaces en présence d'un système éducatif/culturel/politique différent¹⁷. »

¹⁵ Réponse de l'Université de l'Alberta

¹⁶ Réponse de l'Institut national de la recherche scientifique

¹⁷ Réponse de l'Université du Manitoba

Annexe A : La méthodologie de l'enquête

L'enquête sur laquelle se fonde la présente étude est principalement basée sur le rapport, *Joint and Double Degree Programs in the Global Context*, produit par l'Institute of International Education (IIE) et la Freie Universität Berlin, et rédigé par Daniel Obst, Mattias Kuder et Clare Banks, que vous pouvez consulter à <http://www.iie.org/en/Research-and-Publications/Publications-and-Reports/IIE-Bookstore/Joint-Degree-Survey-Report-2011>. Bien que ce rapport ne contienne pas le questionnaire de l'enquête comme tel, il était possible de déduire plusieurs des questions des données et des discussions qui s'y trouvaient.

La liste complète des questions ainsi déduites paraissait inutilement longue, surtout trop longue pour obtenir un taux de participation élevé à l'enquête. En consultation avec la doyenne Susan Horton du conseil d'administration de l'ACES, il a été convenu de diviser le questionnaire en deux parties dont la seconde partie sur les détails des ententes ne serait transmise comme suivi qu'aux répondants offrant réellement des programmes bilingues, dont les cotutelles.

Les membres du conseil d'administration de l'ACES ont testé le questionnaire pour vérifier la bonne compréhension des questions et évaluer l'ampleur de la tâche qu'il imposait. Le 5 janvier, l'ACES a envoyé le pré-test à ses sept administrateurs actuels et à deux anciens administrateurs qui venaient tout juste d'assumer de nouveaux postes (doyens des études de premier cycle), en leur demandant de répondre au questionnaire et de le commenter avant le 15 janvier. Des rappels ont été envoyés le 12 janvier à ceux qui n'avaient pas répondu. Les commentaires sur le pré-test ont suscité quelques révisions aux questions avant l'envoi du questionnaire à tous les membres.

Le 19 janvier, l'ACES a envoyé la première partie de l'enquête (annexe B) à tous ses membres sous forme d'un courriel adressé personnellement au doyen des études supérieures, conformément à la liste des membres de son répertoire web à cette date. Les réponses étaient dues le 30 janvier. Incluant les questionnaires déjà traités par l'entremise du pré-test, l'ACES a distribué en tout 64 questionnaires. Elle a envoyé des courriels de rappel, le 29 janvier, à ceux qui n'avaient pas répondu. Vu l'absence de réponse des dix campus de l'Université du Québec, il a été décidé de traduire le questionnaire en français plutôt que d'envoyer un rappel en langue anglaise. La version française du questionnaire (annexe C) a été envoyée comme rappel à ces dix établissements, le 3 février, en demandant des réponses pour le 7 février.

Le 2 mars, l'ACES avait reçu 48 réponses en tout pour un taux de réponse de 75 %.

L'ACES a envoyé le questionnaire de suivi (annexe D) aux doyens (ou à tout autre répondant de l'université) offrant ces programmes avec des établissements étrangers. Les sept personnes ayant reçu ce deuxième questionnaire y ont répondu.

CAGS survey on joint, dual, and combined graduate degrees
Responses from _____

The definitions used here for joint and dual degrees are consistent with and paraphrased from those in *Joint and Double Degree Programs in the Global Context*, a report produced by the Institute of International Education (IIE) and the Freie Universität Berlin, authored by Daniel Obst, Mattias Kuder, and Clare Banks, available from <http://www.iie.org/en/Research-and-Publications/Publications-and-Reports/IIE-Bookstore/Joint-Degree-Survey-Report-2011>. The French Embassy in Canada defines a cotutelle as “a PhD program offered jointly by two higher education institutions: one in Canada, the other one in France. It allows the students to get a double/joint PhD degree delivered and recognized by both the institutions.” <http://www.ambafrance-ca.org/article3697.html> Some institutions and jurisdictions also distinguish between Dual degrees (identical (or nearly so) disciplines and identical degree labels) and Combined degrees (different disciplines and/or degree labels). That distinction is maintained in some of the questions for those who wish to make use of it.

1. In a **joint degree** program students study at two or more institutions and upon completion of the program receive a **single** degree certificate issued and signed by all the participating institutions. (This has been referred to as a ‘double-badged’ degree.) Does (or did within the past five years) your institution have any joint graduate degree programs (including cotutelle with a single degree parchment) with non-Canadian institutions?

1.1 If your answer is yes, please provide a list of those graduate programs and indicate whether the program is still operating or the year in which it ended.

2. In a **dual degree** or **combined degree** program students study at two or more institutions and upon completion of the program receive a separate degree certificate from **each** of the participating institutions. (The certificate often, but not always, makes explicit reference to the fact that this degree was done in conjunction with the other institution.) Does (or did within the past five years) your institution have any dual or combined graduate degree programs (including cotutelle with two or more individual degree parchments) with non-Canadian institutions?

2. 1 If your answer is yes, please provide a list of those graduate programs and indicate whether the program is still operating or the year in which it ended.

3. Does your institution have a policy that enables or promotes joint, dual, or combined graduate degrees? If so, and if that policy is available for review on the web, please provide the URL.

4. Does your institution have a separate person or office to assist in handling students taking or interested in joint, dual, or combined graduate degrees? Where is that person or office located administratively?

5. What have been the major challenges in setting up or sustaining these graduate programs? How have you overcome them so far?

6. Does your institution have plans or intentions to develop more joint graduate degrees? More dual or combined graduate degrees?

7. Are there any aspects of your institution's handling of these graduate degrees that you believe have been particularly successful, and which might be drawn to others' attention as a best (or better) practice?

8. Do you have any advice or words of warning from your experience to offer others who are just starting to develop such programs?

Sondage de l'ACES sur les diplômes d'études supérieures, doubles, conjoints et combinés

Réponse de _____

Les définitions utilisées dans le sondage sur les doubles diplômes et les diplômes conjoints correspondent et paraphrasent celles du rapport, *Joint and Double Degree Programs in the Global Context*, produit par l'Institute of International Education (IIE) et la Freie Universität Berlin, et rédigé par Daniel Obst, Mattias Kuder et Clare Banks, que vous pouvez consulter à <http://www.iie.org/en/Research-and-Publications/Publications-and-Reports/IIE-Bookstore/Joint-Degree-Survey-Report-2011>. L'ambassade de France au Canada définit la cotutelle comme « un programme offert conjointement par deux établissements d'enseignement supérieur, l'un au Canada et l'autre en France. Ce programme permet aux étudiants d'obtenir un double diplôme (ou un diplôme conjoint) de doctorat, délivré et reconnu par les institutions des deux pays ». <http://www.ambafrance-ca.org/article3697.html> Certains établissements ou juridictions distinguent aussi les doubles diplômes (des disciplines identiques (ou presque) et des grades identiques) et des diplômes combinés (des disciplines et/ou des grades différents). Cette distinction est conservée dans certaines des questions pour les répondants qui souhaitent l'utiliser.

1. Dans un programme de **diplômes conjoints**, les étudiants étudient dans deux ou plusieurs établissements et, lors de l'achèvement de leur programme, ils obtiennent un **seul** diplôme délivré et signé par tous les établissements participants. (On parle aussi d'un diplôme à « double insigne »). Votre établissement offre-t-il (ou l'a-t-il offert au cours des derniers cinq ans) des programmes menant à un diplôme d'études supérieures conjoints (y compris la cotutelle avec un seul diplôme universitaire) avec des établissements étrangers?

1.1 Si oui, veuillez fournir la liste de ces programmes d'études supérieures et indiquer si vous les offrez toujours ou l'année que vous avez cessé de les offrir.

2. Lors d'un programme à **double diplôme** ou à **diplôme combiné**, les étudiants étudient dans deux ou plusieurs d'établissements et, après l'achèvement de leur programme, ils obtiennent un diplôme distinct de chacun des établissements participants. (Souvent, mais pas toujours, le diplôme mentionne explicitement le fait qu'il a été réalisé en collaboration avec un autre établissement.) Votre établissement offre-t-il (ou l'a-t-il fait au cours des derniers cinq ans) des programmes d'études supérieures à double diplôme ou à diplôme combiné (y compris la cotutelle avec un ou plusieurs diplômes individuels) avec des établissements étrangers?

2. 1 Si oui, veuillez fournir la liste de ces programmes d'études supérieures et indiquer si vous les offrez toujours ou l'année que vous avez cessé de les offrir.

3. Votre établissement possède-t-il une politique qui facilite ou encourage les diplômes d'études supérieurs conjoints, doubles ou combinés? Si oui, et si cette politique peut être consultée par le web, veuillez fournir son URL.

4. Votre établissement compte-t-il un bureau ou une personne en particulier pour seconder les étudiants qui suivent ou sont intéressés par des diplômes d'études supérieures conjoints, doubles ou combinés? Du point de vue administratif, où se trouve cette personne ou ce bureau?

5. Indiquez les principaux problèmes rencontrés durant la mise sur pied ou le soutien de ces programmes d'études supérieures? Comment les avez-vous surmontés jusqu'ici?

6. Votre établissement prévoit-il ou a-t-il l'intention d'élaborer davantage de diplômes d'études supérieures conjoints? Davantage de diplômes d'études supérieures doubles ou combinés?

7. Parmi les aspects liés au traitement de ces diplômes d'études supérieures par votre établissement, lesquels sont particulièrement fructueux et que vous présenteriez comme pratique exemplaire (ou meilleure pratique)?

8. Avez-vous des conseils ou des avertissements tirés de votre expérience à offrir aux autres établissements qui débutent tout juste l'élaboration de pareils programmes?

Annexe D : Deuxième partie du questionnaire pour ceux offrant des programmes bidualômants

[Soulignons que les doyens n'ont pas tous vu la liste complète des questions ci-dessous, car celles-ci ont été éliminées quand elles avaient trouvé réponse dans le cadre de la première partie de l'enquête.]

En ce qui a trait aux programmes de diplômes doubles, conjoints et de cotutelle (existants ou abandonnés) dans votre établissement, veuillez répondre aux questions suivantes dans la mesure où l'information est connue.

- 2 Le programme est-il présenté au niveau de la maîtrise, du doctorat ou des deux?
- 3 Le programme a-t-il été exclusivement élaboré comme diplôme double/conjoint, ou est-il un ajout optionnel à un programme d'études traditionnelles existant?
- 4 Combien d'étudiants sont-ils actuellement inscrits dans ces programmes?
- 5 Quels pays sont vos partenaires dans ces programmes?
- 6 Quelles disciplines universitaires visent-ils?
- 7 Quelle est la langue d'enseignement du programme de l'établissement partenaire?
- 8 Y a-t-il une modification dans la langue d'enseignement de votre établissement pour les étudiants provenant de l'établissement partenaire? Si oui, laquelle?
- 9 Ce programme est-il géré sur la base d'une cohorte (c.-à-d. l'admission d'un certain nombre d'étudiants qui étudieront et voyageront ensemble), ou les étudiants inscrits au programme fonctionnent-ils de manière autonome?
- 10 Est-il exigé qu'au moins une certaine partie du programme soit suivie dans chacun des établissements? Si oui, que représente cette partie?
- 11 Avez-vous mis sur pied un processus de recrutement spécifique pour le programme de diplômes conjoints? Si oui, ce recrutement vise-t-il surtout sur les étudiants actuellement dans votre établissement, d'autres étudiants du Canada ou des étudiants de l'étranger?
- 12 Les étudiants s'inscrivent-ils a) uniquement à leur établissement mère, b) à l'établissement où ils se trouvent physiquement, ou c) aux deux établissements pour la durée du programme?
- 13 L'agrément ou l'autorisation d'offrir ce programme a-t-elle posé problème? Si oui, avez-vous tenté d'obtenir l'agrément (ou l'autorisation) dans les deux juridictions ou avez-vous réussi à obtenir l'agrément de chaque partie par sa propre juridiction?
- 14 Le double comptage des cours ou des crédits a-t-il posé problème? Si oui, comment l'avez-vous résolu?
- 15 À quand remonte la première inscription d'étudiants dans ce programme?
- 16 Comment le programme a-t-il été lancé : a) par des professeurs individuels, b) par un projet départemental, ou c) par l'administration supérieure?

Annexe E. Réponses textuelles à la question 5 sur les défis relevés
(Les réponses sont présentées dans l'ordre de leur réception et de façon anonyme).

5. Indiquez les principaux problèmes rencontrés durant la mise sur pied ou le soutien de ces programmes, soit pour les étudiants ou pour l'établissement? Comment les avez-vous surmontés jusqu'ici?

Réponse 1 :

Nous trouvons que l'administration des cotuelles exige beaucoup de temps, en partie à cause de leur nouveauté, mais elles semblent toutes exiger des dispositions particulières. De même, elles exigent un IP compliqué et, parfois, des droits de base (car elles existent surtout en ingénierie). Nous suivons également une courbe d'apprentissage en ce qui a trait aux politiques à d'autres endroits. Le programme Erasmus Mundus finance un groupe de cotuelles et cela entraîne des restrictions très particulières.

Le diplôme conjoint avec l'Allemagne a lui aussi demandé beaucoup de temps à mettre sur pied, car tout était nouveau. Toutefois, maintenant que nous avons un modèle à suivre, ce sera beaucoup plus facile d'en créer un autre. Il faut être sélectif et encourager uniquement les départements qui veulent vraiment en mettre sur pied, autrement nous devenons surchargés. Nous avons également tiré des leçons (et encouru des frais), car l'Ontario exige toujours que nous soumettions les programmes conjoints avec les universités étrangères à l'agrément non seulement du Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur, mais à celui de la Commission d'évaluation de la qualité de l'éducation postsecondaire. Ce double examen devrait prendre fin (bientôt?), mais a également coûté un montant inattendu de 5 000 \$ pour le second examen et la deuxième étape de l'examen a exigé plus de sept mois, sans compter tout le temps passer à talonner pour obtenir la signature finale du ministre.

Réponse 2 :

Au départ, le problème majeur était de convaincre le Sénat de l'université des mérites du programme. Une fois accompli, il s'agit maintenant de veiller à tous les détails. Il faut consacrer beaucoup de temps à ces ententes pour garantir leur intégrité et leur pertinence pour les deux établissements.

Réponse 3 :

Le plus grand problème est de préciser les différences entre les genres de diplômes, c.-à-d. conjoints, doubles ou combinés, afin que les professeurs et l'administration soient bien informés quand arrive le moment de discuter. De même, du point de vue de la mise sur pied des comités de supervision, il est difficile de déterminer les responsabilités et les coûts. En outre, il a fallu discuter de la question des droits de scolarité et du paiement de frais auxiliaires. Ce genre

de problèmes doit être cerné dans une politique avant que (l'université) établisse une relation officielle.

Réponse 4 :

Le plus gros problème est le temps et l'effort requis pour communiquer avec l'étudiant, les directeurs de recherche et les administrateurs des deux universités pour s'entendre sur les modalités du programme de doctorat conjoint. Cela demande beaucoup de temps et faire circuler les révisions et les ébauches de l'entente cause souvent d'importants délais.

Il peut être difficile d'identifier la bonne personne dans l'administration de l'université partenaire avec qui travailler.

Les différentes universités ont souvent des documents différents qu'elles préfèrent ou requièrent pour élaborer l'entente, alors parfois il y a deux versions différentes de l'entente qui circulent et sont évaluées.

Il peut être difficile de parvenir et de formuler clairement une entente commune sur la manière dont la thèse et le candidat seront examinés, compte tenu des différentes façons de faire des universités.

Il peut être difficile sur le plan administratif d'évaluer les frais exigibles (pas les droits de scolarité) de ces étudiants. (L'université) évalue habituellement ces frais en fonction des sessions que passe l'étudiant en résidence à l'université, mais le calendrier de ces sessions ne correspond pas toujours entre les universités, et/ou les périodes durant lesquelles l'étudiant souhaite étudier à (notre université). Par exemple, les frais seraient normalement évalués en fonction des sessions de septembre-décembre, janvier-avril et mai-août, mais un étudiant peut vouloir se trouver en résidence à (notre université) d'octobre à février. Facturons-nous des frais pour les deux sessions?

Tous les problèmes ci-dessus ont tous été plus ou moins surmontés par la persévérance et le temps consacré à résoudre les particularités individuelles par les administrateurs, les professeurs et les étudiants eux-mêmes. Les « solutions globales » applicables à la variété des situations semblent rares.

Dans certains pays (particulièrement en France), on s'attend à ce que le doctorat soit terminé en trois ans, mais c'est irréaliste compte tenu des exigences du programme de (notre université) quant aux cours et aux examens généraux. Le financement offert par les universités françaises se limite habituellement à trois ans, ce qui a été « surmonté » tout simplement en insistant pour stipuler dans l'entente que la durée du doctorat peut dépasser trois ans et en demandant à l'étudiant ou aux directeurs de recherche de décrire le mode de financement de l'étudiant ou de la recherche pour la durée complète du programme.

Réponse 5 :

Le défi majeur de la rédaction de la politique est de discerner les « pratiques exemplaires » associées à ce genre de diplômes. Établir les droits de scolarité a présenté des difficultés.

Réponse 6 :

Il faut traiter les *cotutelles* **cas par cas**. Il faut accorder une attention spéciale aux problèmes suivants :

- Les similarités et les différences des exigences académiques des deux universités;
- Les droits de scolarité additionnels pour les étudiants étrangers et les droits de scolarité exigés par l'autre université;
- Le financement du déplacement et de la soutenance de thèse de l'étudiant (le déplacement des directeurs de recherche et des membres du jury);
- La langue de la thèse et de la soutenance;
- Les particularités concernant la composition du jury;
- La spécification de tous les éléments importants dans l'entente (p. ex., les modalités d'octroi du grade)

Réponse 7 :

a) En ce qui a trait aux diplômes conjoints, le problème qui se pose concerne souvent l'autorité ou non de l'établissement partenaire d'apposer son sceau sur un document comportant déjà un sceau. La politique des étudiants conjoints est très efficace pour offrir accès et possibilités aux étudiants étrangers, sans avoir à négocier lequel des sceaux sera apposé sur le diplôme.

b) Quant aux doubles diplômes, l'un des problèmes est l'alignement de nos programmes sur ceux de l'université partenaire. Un autre est le niveau d'intérêt des professeurs à faire le travail initial de détermination des exigences d'un diplôme équivalent et des crédits liés au transfert de cours; les professeurs doivent montrer un vif intérêt pour que l'entente soit un succès.

c) Jusqu'ici, la majorité des étudiants viennent de l'étranger et de rares étudiants de (notre université) vont à l'étranger dans le cadre de ces ententes. La maîtrise de la langue est un grand obstacle.

Réponse 8 :

En général, mettre sur pied le programme n'a pas posé problème; le vrai problème fut de sensibiliser le campus à ce programme et d'intéresser les étudiants à s'y inscrire. Un autre problème auquel nous avons fait face est de créer une collaboration cohérente et continue avec les autres services universitaires tels que le bureau international, le registraire, etc., pour bien faire connaître ce programme bidualmant.

La Faculté des études supérieures comprend la valeur et l'importance d'offrir des programmes bidualmants puisque (notre université) cherche à accroître ses collaborations en matière de recherches internationales et à mieux favoriser la mobilité et la mondialisation des étudiants au doctorat. Comme tel, nous souhaitons nous concentrer sur l'amélioration de la communication entre tous les programmes et les directeurs de recherche afin de les sensibiliser aux bénéfices et aux avantages des programmes bidualmants.

Réponse 9 :

Un des problèmes est l'absence d'une terminologie internationale commune sur les éléments composant une entente de placement scolaire conjoint pour les études doctorales.

Réponse 10 :

Un premier problème : l'argent! Le gouvernement du Québec ne fournit aucun fonds pour les semestres passés à l'étranger, alors l'étudiant ou l'établissement doit payer les droits de scolarité, à moins d'indication contraire (au Congo, les droits sont couverts par un programme de bourses). Idem pour les étudiants à la maîtrise. Le gouvernement ne finance pas les semestres passés à l'étranger. Nous devons également composer avec les règlements de chaque établissement et y répondre (ou les négocier) en plus des nôtres.

Réponse 11 :

Élaborer le cadre/modèle/lignes directrices des ententes constituait les premiers défis. Nous avons travaillé avec le conseiller juridique de l'université pour rédiger les lignes directrices que le Sénat a approuvées et qui forment maintenant le cadre pour l'élaboration de toutes les ententes à doubles diplômes. Du point de vue de la gestion des ententes et de l'appui des étudiants et des professeurs participant aux programmes à doubles diplômes, la communication est essentielle au succès. Il faut s'assurer que l'étudiant soit clairement identifié dans notre système comme étant un « étudiant à diplôme double » afin que nous puissions surveiller son progrès avec attention.

Réponse 12 :

Les délais et les ressources en personnel et en professeurs.

Réponse 13 :

Dans le cas des ententes de doctorat en cotutelle, la complexité et le temps ont posé problème. Obtenir toutes les signatures requises peut prendre plusieurs mois (au niveau du département pour les équivalences scolaires, au niveau de la faculté ou au niveau du président pour l'approbation finale, dans les deux établissements). Les ententes de cotutelle sont relativement récentes à (notre université), leur nombre relativement petit et plusieurs professeurs et membres du personnel sur le campus ne comprennent pas encore très bien le concept des ententes de cotutelle.

Réponse 14 :

La responsabilité de la mise sur pied des ententes (Université)(International) et de la mise en œuvre et de l'administration des diplômes d'études supérieures conjoints ou combinés (École des études supérieures) est divisée, ce qui entraîne des délais et des difficultés de mise en œuvre. Nous avons maintenant commencé

à intégrer les programmes internationaux aux activités et aux comités de l'École des études supérieures afin de favoriser la communication dès le début du processus.

Dans le passé, il était difficile d'accueillir les étudiants d'un partenaire international d'Asie en raison de leur maîtrise insuffisante de l'anglais. Aujourd'hui, nous avons haussé nos exigences à l'égard de la maîtrise de l'anglais pour tous les étudiants diplômés.

Réponse 15 :

Pour les étudiants inscrits dans des cotutelles, le soutien financier est le grand problème. Mon bureau insiste pour qu'ils travaillent avec des professeurs qui peuvent les appuyer, ce qui est souvent difficile à faire comprendre aux départements qui cherchent à recruter.

Pour ce qui est des demandes au programme Erasmus Mundus, elles exigent un investissement majeur en temps et en conviction avec peu de chance de succès.

Réponse 16 :

La synchronisation des trimestres d'études entre les deux universités, surtout au regard de la facturation des droits de scolarité.

Réponse 17 :

La mise en place de la maîtrise bidiplômante en science de l'eau avec l'ISHEDD marocain a toutefois été plus complexe. Les principales contraintes se résument à des difficultés d'arrimage entre des réalités administratives très différentes, surtout en ce qui concerne le cadre réglementaire général des études supérieures, la structure du financement étatique ainsi que l'assurance qualité.

Réponse 18 :

- A- Les étudiants non francophones peuvent éprouver certaines difficultés dans leurs relations avec nos services offerts actuellement en français;
- B- Le délai dans la mise sur pied d'ententes entre (notre université) et les universités à l'étranger. D'abord, le traitement de ces ententes s'enlise parfois durant des mois dans ces universités. De plus, chaque université tend à créer son propre cadre d'entente. Par conséquent, nous gaspillons habituellement beaucoup de temps à négocier afin de trouver un compromis pour chaque cas individuel. Il faudrait créer un cadre global entre pays.

Réponse 19 :

La mise sur pied d'une politique de cotutelle : il faut beaucoup consulter et trouver un défenseur pour piloter la proposition dans les processus d'approbation de l'université.

La mise sur pied de cotutelles individuelles : des difficultés à traiter les divers modèles de formulaires d'entente de cotutelle avec les établissements partenaires; répondre aux nombreuses questions des étudiants, des professeurs, des administrateurs des deux parties (et parfois veiller aux dispositions administratives requises).

Soutenir les cotutelles : trop tôt pour le dire, mais la surcharge administrative posera sans doute problème.

[Comment nous les avons surmontées?] Par l'engagement de toutes les personnes concernées.

Réponse 20 :

Il n'y a pas vraiment de problèmes puisqu'une Entente cadre France-Québec précise les conditions de réalisation d'une cotutelle ainsi qu'un formulaire standardisé.

Réponse 21 :

La relation avec l'Allemagne fut simple, celle avec la Chine moins. La langue semble être le plus gros obstacle.

Annexe F. Réponses textuelles à la question 7 concernant les pratiques fructueuses. (Les réponses sont présentées dans l'ordre de leur réception. Puisque les universités n'ont pas toutes répondues aux questions, la réponse numérotée ne correspond pas nécessairement aux réponses numérotées antérieurement).

7. Parmi les aspects liés au traitement des diplômes doubles ou conjoints par votre établissement, lesquels sont particulièrement fructueux et que vous présenteriez comme pratique exemplaire (ou meilleure pratique)?

Université de Waterloo :

Non, mais voici un lien au programme conjoint :

<http://germanicandslavic.uwaterloo.ca/graduate/IGS/index.html>

Certains trouveront utile le guide (contenant tous les détails concernant le traitement de l'inscription des étudiants, des infractions académiques, les finances, etc.). Il a fallu beaucoup travailler pour l'élaborer, sans compter les appels téléphoniques à d'autres universités de l'Ontario, qui avaient soi-disant des diplômes conjoints avec d'autres établissements mais qui, concrètement, étaient moins conjoints qu'ils n'en avaient l'air.

Réponse 2 :

Je crois que (notre université) a connu beaucoup de succès dans la mise sur pied et l'appui de solides partenariats institutionnels sur le plan concret. Notre principal conseil à ce sujet se trouve dans les commentaires ci-dessus. En outre, nous suggérons qu'il faut concevoir les diplômes conjoints, comme dans le cas de toute coopération entre établissements, en fonction des buts et des objectifs académiques du département et y contribuer directement. En d'autres mots, les étudiants et les professeurs ont davantage de chance de s'engager et de participer sérieusement au programme s'ils voient clairement le lien entre ce programme et leurs aspirations professionnelles/de carrière à long terme.

Réponse 3 :

Je pense qu'il s'agit avant tout de former une relation de confiance avec l'établissement partenaire et, tel que mentionné, d'être patient et de faire le suivi des détails.

Université de Colombie-Britannique, Vancouver :

Notre site web et notre formulaire d'entente conjointe sont plutôt clairs et semblent répondre à plusieurs questions : <http://www.grad.ubc.ca/prospective-students/application-admission/joint-phd-program-co-tutelle>

Réponse 5 :

Assurez-vous que le programme compte un défenseur dans l'établissement partenaire et que le recrutement vise des étudiants de haut calibre.

Réponse 6 :

Des éléments qui aident :

- a) Il est utile que la faculté et les départements aient en main un modèle ou un document échantillon à examiner pour voir le fonctionnement possible du programme.
- b) Il importe aussi d'avoir une politique universitaire pour assurer la cohérence dans les ententes et la supervision du point de vue des exigences du diplôme.
- c) Il faut une personne-ressource avertie avec laquelle les professeurs (les nôtres et ceux des partenaires) puissent travailler pour faciliter le processus.
- d) Assurez-vous de l'existence de collaborations solides et bien établies entre professeurs avant de commencer à élaborer une entente.
- e) Conservez les ententes spécifiques au niveau du programme.

Réponse 7 :

Les programmes à doubles diplômes sont plutôt nouveaux à (notre université). Étant novice dans le domaine, nous profitons de l'avantage majeur de pouvoir utiliser et apprendre des expériences fructueuses de plusieurs autres universités. Ainsi, nous pouvons utiliser ces connaissances pour améliorer nos propres pratiques dans la mise sur pied d'un programme fructueux.

Réponse 8 :

L'idée de cotutelles était dans l'air et il y a eu un essai l'an dernier, mais elle n'a jamais décollé pour des raisons logistiques. En général, les programmes tendent à choisir des diplômes qu'ils sont seuls à administrer, encore une fois pour des raisons logistiques, quoique évidemment nous avons toujours des programmes conjoints habituellement pour consolider les effectifs des facultés et créer des combinaisons uniques de spécialités de recherche.

Université de Toronto :

L'une de nos caractéristiques uniques est la remise d'un seul diplôme avec annotations. De même, puisque l'entente est unique à chaque étudiant, il existe des ententes individuelles signées aux divers niveaux des études supérieures. Règle générale, l'Université de Toronto ne signe pas d'ententes de placement doctoral uniformes entre établissements, car elles ne conviennent pas aux besoins tant des étudiants que de l'université.

Réponse 10 :

Nos lignes directrices ont été extrêmement utiles dans l'encadrement des ententes. La plupart de nos ententes à doubles diplômes ont fait suite à l'élaboration d'ententes de recherche avec le même établissement. C'est-à-dire que la plupart de nos ententes à doubles diplômes reposent sur des collaborations

de recherche pour lesquelles la relation est déjà fructueuse avec l'université étrangère.

Réponse 11 :

Restreignez-vous. Au lieu d'avoir de multiples projets impliquant de nombreux partenaires, concentrez-vous sur quelques partenariats soigneusement choisis et développez une excellente relation de travail avec ces partenaires à tous les niveaux.

Réponse 12 :

Le programme Algant fonctionne particulièrement bien en raison de l'intégration de la cérémonie de remise de diplômes qui a lieu à l'un des établissements (différent chaque année). Tous les étudiants qui reçoivent un diplôme et leurs directeurs de recherche se déplacent pour assister à une semaine d'ateliers, et les soutenances sont terminées avant la cérémonie de remise de diplômes. Cette expérience crée un sentiment de cohésion.

Réponse 13 :

Nous avons dû faire preuve de beaucoup d'innovation et de flexibilité lors de notre première demande auprès du programme Erasmus Mundus, car nos régimes pédagogiques sont si différents et nos exigences de conformité sont extrêmement élevés. L'effort pour obtenir l'adhésion des professeurs et des administrateurs est considérable. Toutefois, de ce que je sais, le calibre des étudiants qui s'intéressent à ces programmes le vaut bien.

Réponse 14 :

Être flexible afin de pouvoir offrir un service personnalisé au moyen de différentes ententes institutionnelles. Avoir une bonne coordination entre le bureau du développement international et le registraire des différentes universités partenaires.

Réponse 15 :

Favoriser l'éducation sur la valeur du programme conjoint et une participation précoce du bureau des études supérieures. Discuter à l'avance avec le comité sénatorial des études supérieures et des présidents des comités des études supérieures sur ce que représente un programme conjoint. Puis établir un cadre pour les programmes que le Sénat approuvera à l'avance avant de considérer tout programme conjoint. Puis travailler avec les unités individuelles pour élaborer le programme conjoint de manière à ce qu'il se conforme au cadre et qu'il soit conçu pour répondre aux besoins des départements individuels. Les premiers travaux prennent la forme d'avis préliminaires et constants afin qu'ils soient approuvés le plus facilement possible à chaque niveau de comité. Le problème, c'est que l'université dans son ensemble ne connaît pas bien ce genre de programmes. Par conséquent, une aide active des Études supérieures facilite le tout.

Réponse 16:

Ces projets doivent reposer sur une véritable volonté de collaboration provenant de la base (bottom-up). Les professeurs doivent donc en être les porteurs avec pour objectif premier - et partagé- d'ajouter une valeur ajoutée à la formation offerte aux étudiants.

Réponse 17 :

Je pense que la politique et le processus d'approbation se sont avérés très efficaces. Nous avons également travaillé à l'élaboration de mécanismes de contrôle de la qualité et nous avons l'intention d'être très rigoureux dans l'élimination des programmes qui sont infructueux pour diverses raisons.

Réponse 18 :

Il doit y avoir une seule personne ou un seul service responsable de la mise sur pied de ce genre d'ententes. Autrement, le tout manque de cohérence.

Réponse 19 :

Il importe de faire connaître de la politique à l'université et à l'extérieur de l'université pour assurer son succès.

Réponse 20 :

Une rencontre avec l'étudiant et/ou son directeur à partir d'une version préliminaire de son projet (ou même avant) afin de discuter des aspects à corriger s'il y a lieu. Cette pratique permet de donner l'heure juste sur les conditions de faisabilité du projet avant d'avoir investi trop d'énergie.

Réponse 21 :

Nos deux exemples ont été conçus de manière à respecter les règlements actuels des deux établissements partenaires; leur mise en œuvre a donc été très simple d'un point de vue administratif.

Annexe G. Réponses textuelles à la question 8 concernant les avertissements (Les réponses sont présentées dans l'ordre de leur réception. Puisque les universités n'ont pas toutes répondues aux questions, la réponse numérotée ne correspond pas nécessairement aux réponses numérotées antérieurement).

8. Avez-vous des conseils ou des avertissements tirés de votre expérience à offrir aux autres établissements qui débutent tout juste l'élaboration de pareils programmes?

Réponse 1 :

Nous trouvons que l'administration des cotuelles exige beaucoup de temps, en partie à cause de leur nouveauté, mais elles semblent toutes exiger des dispositions particulières. De même, elles exigent un IP compliqué...

Réponse 2 :

Pas en tant que tel, puisque nous sommes toujours dans un état de « limbe politique » à ce sujet. Toutefois, d'un point de vue pratique, nous soulignons simplement la nécessité de réfléchir soigneusement aux éléments requis pour un partenariat fructueux : c'est-à-dire des avantages mutuels; un engagement (du haut en bas de l'administration); et une communication claire (fréquente et en personne dans la mesure du possible). La flexibilité et la confiance sont essentielles, surtout lors du travail d'aplanissement des différences entre procédures et politiques administratives souvent établies pour répondre à des besoins très locaux et qui sont souvent inefficaces en présence d'un système éducatif/culturel/politique différent.

Réponse 3 :

Être patient, adopter une vision à long terme et s'engager à poursuivre les avantages de partenariats étrangers. Voilà la voie de l'avenir. L'esprit de clocher des universités canadiennes est notoire. Aujourd'hui, les étudiants diplômés cherchent de plus vastes horizons.

Réponse 4 :

[Concernant quatre programmes d'études supérieures conjoints avec un établissement dans la même province] Les personnes qui enseignent dans ces programmes leur donnent une bonne note. Les étudiants, peut-être parce qu'ils ne sont ni chair ni poisson, rencontrent plus de difficultés. Parfois, les règlements s'appliquent mal à leur cas. Les ressources entre les établissements peuvent aussi engendrer des problèmes complexes. Où doit payer l'étudiant, à quoi cela lui donne-t-il droit, doit-il payer en double pour certains services? De même, du point de vue académique, qu'arrive-t-il quand les co-directeurs de recherche des deux établissements sont en désaccord? La solution de problèmes est plus complexe. La possibilité pour les étudiants de réaliser du travail novateur, par exemple la recherche à un établissement, les cours à un autre, possède certains attraits.

Enfin, comme toute relation, quand elle est bonne, ces expériences sont excellentes. Quand ça va mal, tout devient vraiment confus.

Réponse 5 :

Tel que mentionné, mettre sur pied des programmes de doctorats conjoints individuels exige beaucoup de temps; un administrateur en particulier doit en être clairement responsable et avoir le temps de les gérer.

Réponse 6 :

Penser soigneusement au coût-bénéfice du travail et des ressources impliqués (heures consacrées, effectif requis) : il faut des efforts complexes et exigeants sur le plan du temps (à tous les points de vue) et le bénéfice pour une poignée d'étudiants semble minime. Leur principal avantage, outre un avantage pour une poignée d'excellents étudiants qui les entreprennent, semble concerner le prestige de l'établissement. Je dois poser la question, le prestige à quel prix?

Réponse 7 :

Le processus d'élaboration de la politique est long et ardu, car la conception de ce genre de diplômes diffère dans le monde. Une fois le modèle décidé, il faut l'énoncer le plus clairement possible dans votre proposition. Quand ces programmes sont une nouveauté dans l'établissement, comme nous l'avons découvert, il faut pouvoir décrire l'essence du programme de plusieurs façons afin que les gens puissent comprendre que ces programmes ne sont pas des programmes de transfert de crédits ou des programmes d'échange ou des programmes qui permettent simplement aux étudiants de voyager d'établissement en établissement.

Concernant les doubles diplômes que nous négocions, le fait que ces programmes exigent habituellement une double facturation doit être clair et il faut obtenir compréhension et appui. De même, la question des droits peut causer certains délais, car, dans plusieurs établissements d'autres régions du monde, les étudiants ne paient pas de droits ou ne paient pas de droits aussi élevés que les droits canadiens.

Réponse 8 :

Assurez-vous :

- Que les deux directeurs de recherche entretiennent des collaborations;
- Qu'il existe une entente avec l'autre université concernant les exigences scolaires, le paiement des droits de scolarité, les membres du jury et les frais de soutenance;
- Que les étudiants soient conscients qu'ils sont responsables de leur dossier administratif : ils doivent s'inscrire dans les deux établissements durant tout le programme;

... pour certains pays (à l'exclusion de la France), les droits de scolarité additionnels pour les étudiants étrangers peuvent mettre un frein au développement. En outre, déterminer les bonnes universités partenaires est essentiel.

Réponse 9 :

Décider où vous souhaitez vous concentrer et pourquoi. Une personne de votre établissement doit devenir la personne-ressource, car ces programmes peuvent vite n'aboutir à rien.

Réponse 10 :

L'élément clé est d'avoir un mode de promotion efficace et le soutien pour maintenir ces programmes. Sensibiliser les professeurs et le personnel est un premier pas crucial pour assurer le succès de leur mise en œuvre. Outre les bureaux participants prenant une part active à la promotion, allouer des fonds peut aussi aider à stimuler des demandes de la part des étudiants.

Réponse 11 :

Personnellement, je conseille aux programmes de tenter d'y aller seul, s'ils le peuvent. Mais, encore une fois, cela vaut seulement pour les programmes conjoints où tous les participants sont nationaux. Je pense que le partenariat avec des partenaires étrangers crée une situation très différente, qui peut apporter d'énormes avantages tant aux étudiants qu'aux professeurs participants, alors, dans ce cas, il y aurait appui et encouragement. Malheureusement, la bonne situation n'a toujours pas émergé.

Réponse 12 :

Puisque le programme de doctorat est centré sur l'expérience d'un étudiant et d'un comité de supervision, une approche individuelle est préférable à une approche institutionnelle.

Réponse 13 :

Ces programmes n'ont toujours pas été « testés » en vue de leur agrément par l'organisme régional de l'assurance de la qualité, la Maritime Provinces Higher Education Commission (MPHEC). On ne sait pas quels obstacles doivent être aplanis pour que notre université présente ce genre de programmes.

Réponse 14 :

Un avantage net est d'avoir déjà une relation de recherche pour l'élaboration réussie de programmes à doubles diplômes.

Réponse 15 :

Accorder suffisamment de délai (au moins un an avant le début du programme), accorder suffisamment de ressources (déplacement des professeurs à l'autre établissement).

Réponse 16 :

Soyez réalistes à l'égard du temps additionnel requis pour traiter ces dossiers. Dans des programmes combinés, assurez-vous que votre définition de la « réussite » et vos normes coïncident en général.

Réponse 17 :

Bien établir les dates des trimestres d'études où l'étudiante ou l'étudiant sera dans chacun des établissements afin de ne pas faire de double facturation en fonction des différentes politiques institutionnelles.

Réponse 18 :

Il semble nécessaire de créer des programmes conjoints dans des domaines où des relations plutôt suivies existent déjà.

Réponse 19 :

Une entente cadre facilite le traitement et l'analyse des demandes.

Réponse 20 :

Ne soyez pas tentés de créer des programmes quand ils dépendent essentiellement d'un très petit nombre de personnes qui peuvent quitter, prendre leur retraite ou mettre fin à leur contribution.